

TOUT NE SE DÉCIDE PAS À BRUXELLES... ENCORE MOINS QUAND IL S'AGIT DE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Synthèse de la conférence conclusive du 20 janvier 2017 « Réussir la transition agricole des territoires » organisée par la FNAB lors du [séminaire sur la transition agricole et alimentaire des territoires](#) des 19 et 20 janvier 2017 à Paris.



Réinterroger la place de la bio, questionner le lien ville campagne, ouvrir la voie à des réalités nouvelles, adaptées aux contextes territoriaux : ce séminaire, prélude à une série de formations décentralisées, doit déboucher sur un approfondissement de modes de faire adaptés à la complexité d'une approche tenant compte de la diversité des enjeux de l'agriculture, depuis la question foncière jusqu'à la préservation des ressources du territoire. Et toujours, le local en toile de fond, les références à l'Europe n'ayant été somme toute qu'anecdotiques au cours de ces deux jours. Comment se définit donc la transition agricole et alimentaire et la posture des territoires ?

« La transition, c'est le passage du plaidoyer à des arguments qui sont aussi économiques et le reflet de l'intérêt général. » Antoine Villar, Gabnor

Un scénario dans une prospective : le scénario d'[Afterre 2050](#) détaille comment arriver à l'objectif d'émissions quotidiennes de 6 kg de Gaz à Effet de Serre par habitant à l'horizon 2050, et quelle peut et devra être, en conséquence, la taille de l'assiette, selon la logique de la fourche à la fourchette pointant les habitudes alimentaires et leurs impacts. La prospective est celle du [scénario Négawatt](#), revu et actualisé au lendemain de la COP21 afin de soutenir le volontarisme des acteurs locaux en prise avec les enjeux locaux, et globaux, de la transition énergétique et écologique. Avec 50% des émissions de gaz à effet de serre mondiales générées directement ou indirectement par l'acte de consommer, se déplacer ou le fait d'habiter, « *il ne tient qu'à l'individu de se saisir de ces changements indispensables à la transition* » commente Philippe Pointereau, de Solagro. Il est ainsi le point de départ, avec des politiques publiques locales empreintes de l'intérêt général, de nouvelles représentations de nos territoires renvoyant à un désir d'avenir de plus en plus partagé. « *Parmi les enjeux de départ, il y a en premier lieu un enjeu alimentaire et de santé, la réponse aux défis énergétiques et environnementaux, le maintien de l'emploi rural. Les conclusions sont attendues : c'est la nécessité d'introduire plus de végétal dans nos régimes alimentaires, de relocaliser nos modes de production, de faire évoluer les productions, de produire de la biomasse.* »

Point de solution sans la bio, et sans augmentation du végétal

Soit une diversité d'enjeux, et de réponses, qui renvoient non plus seulement à la question d'une stratégie agricole, mais bien à celle de stratégies alimentaires locales. Jusqu'ici le secteur agricole n'avait que peu été remis en

question dans les négociations climatiques, et surtout ne l'avait été qu'à l'aune des modes de production et de leur consommation énergétique. Or, il apparaît désormais qu' « aucune solution n'est crédible sans toucher à l'alimentation. » Ou, autrement dit, sans revoir les habitudes alimentaires et donc les productions locales, point de solution à la crise climatique.

Point de solution, non plus, sans la bio : « croiser les objectifs environnementaux, santé et nutritionnels montre que tous les voyants sont au vert : le consommateur bio est le consommateur de demain. » Preuve que le chantier progresse, « certaines idées ne sont plus remises en question, comme la réalité des gaz à effet de serre ou encore l'assiette Afterre » et son mélange de légumineuses, légumes... du moins à l'échelle des experts nationaux. A l'échelle des régions, le tournant politique de 2015 semble avoir eu raison des collaborations qui se dessinaient sur le sujet de la transition alimentaire. L'espoir porte essentiellement sur les métropoles et diverses intercommunalités, qui « sont la bonne échelle pour engager la transition »... bien que celles-ci ne soient tout à fait prêtes généralement à traiter de la transition des régimes alimentaires.

Les bases d'un nouveau paradigme

Un vaste chantier donc, pour des territoires en pleine reconquête de la qualité de leur ressource en eau et en phase d'élaboration de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET). Mais aussi pour le Plan ambition Bio 2017, « appelé à connaître une suite pour les prochaines années » a souligné un représentant du Ministère de l'Agriculture. Pour donner un contour plus concret à ce nouveau paradigme, quatre territoires témoignent de leurs parcours illustrés par des dynamiques où les installations se font désormais plus souvent en bio qu'en conventionnel.

« L'intelligence des paysans (...) est le fruit d'une nécessité, dans le contexte d'une crise agricole permanente et d'une crise sanitaire inacceptable. » Guillaume Riou, FNAB

[Lons-le-Saunier](#) pourrait être présenté comme le tout premier territoire français pilote « Eau et Bio » : petit territoire du Jura, dont la production d'eau est traitée en régie, avec par conséquent des élus ayant une vision très précise de l'enjeu de la protection de la ressource en eau. L'histoire démarre en 1992 autour d'un conflit qui verra naître un système de conventionnement bâti autour d'aides directes aux producteurs pour rémunérer les changements de pratiques et compenser le manque à gagner. Défini à l'échelle du champ captant et d'une Déclaration d'Utilité Publique, ce système s'adresse à des exploitations dont l'équilibre économique repose sur des ensembles plus larges de terres. « Quitte à les indemniser, l'intérêt du territoire est de placer la barre très haut » indique volontiers aujourd'hui Christine Combe, en charge du service de l'eau à la ville de Lons-le-Saunier. Les techniques culturales de l'agriculture biologique sont donc désormais imposées sur ces 70 hectares de prairies et de cultures et assorties d'un cahier des charges bio, avec des résultats spectaculaires en deux ans sur les nitrates, passés de 22 mg à 13 mg.

Et pourtant, les freins techniques subsistent dans les exploitations : « quatre années n'ont pas suffi à engager des pas significatifs chez les praticiens de l'agriculture de conservation » témoigne Christine Combe, qui s'apprêtait alors à présenter un nouveau plan d'action aux producteurs. Seront discutés, à l'avenir, agronomie, cultures associées, et travail du sol, avec des enjeux qui dépassent désormais la seule protection de l'eau, puisqu'il s'agit désormais pour le territoire, d'anticiper les cessations d'activité.

Une réglementation européenne contournée



« Il faudra accompagner techniquement, financièrement, et œuvrer au développement des filières » précise la représentante de ce territoire qui n'a pas hésité, il y a quelques années, à mettre en place une filière pain bio pour garantir des débouchés locaux, ni à passer outre les règles de l'Union Européenne pour mettre en place le système de rémunération des agriculteurs.

« Tout ne se décide pas à Bruxelles » renchérit Lilian Vargas, dont l'expérience démarre également sur un conflit, cette fois autour d'un projet d'aménagement en la substance d'une ville nouvelle dont la création est décidée par l'État. « Un certain nombre d'élus, par ailleurs agriculteurs, se sont servis du levier de l'intercommunalité pour lutter contre ce projet » qui ne verra finalement pas le jour. De l'opposition au projet naît la nécessité de construire une vision pour ce morceau de territoire, situé dans « l'Y » grenoblois, couvert par deux territoires (Grenoble Alpes Métropole et le Pays Voironnais) qui vont ainsi être amenés à développer une politique agricole interterritoriale, sur la base d'un poste partagé. Rapidement, cette orientation est amenée à servir des ambitions économiques, ainsi qu'une stratégie autour de l'emploi agricole, avec le souhait d'une profession agricole qui puisse retrouver de l'autonomie dans un contexte marqué par la superposition de risques naturels aux tensions sur la ressource en eau et aux risques climatiques. Dès la fin des années 90 est créé un fonds intercommunal de développement agricole, financé par des fonds propres. L'esprit d'anticipation qui caractérise cette vision locale vient se traduire dans les documents cadres des institutions : « nous en sommes à la quatrième génération de documents cadres agricoles » témoigne Lilian Vargas, qui évoque la signature de la charte « Terres en villes », un plan climat « assez prescriptif », et un SCoT « très prescriptif » en matière agricole. « Il faut préparer l'accueil des (futurs) producteurs bio », appelés à s'installer dans le cadre du renouvellement de la profession agricole du territoire, « cela se traduit dans le PLUi qui protégera les terres bio en reconnaissant le travail mené sur ces terres ».

Aides à l'installation, appels à projet sur les outils de transformation ou de distribution, partenariats SAFER et EPF, et politique d'achat foncier sont depuis venus enrichir cette vision stratégique qui a permis de porter le développement de filières intercommunales, ou la création d'une ferme d'insertion. Avec systématiquement, une logique de bonification des aides pour les projets en bio. Plus récemment encore, le territoire, devenu métropole, est devenu compétent pour la gestion du MIN et des abattoirs, qui viennent enrichir la palette des outils de transformation du territoire. Définitivement, « tout ne se décide pas à Bruxelles. »

L'utopie tâche d'huile ?



Ce n'est pas le [Parc de l'Avesnois](#) qui démentira l'assertion, dans la mesure où une charte de Parc Naturel Régional a la particularité de révéler le meilleur d'un territoire rural à l'identité préservée... et revendiquée. Après un plan bocage porté par la précédente charte du parc, l'exercice – réussi – de la contractualisation avec les agriculteurs de 8 communes a convaincu techniciens et élus de se fixer un objectif qui s'affranchit de toute prudence et donne un signal fort aux producteurs du territoire. 30% d'agriculture biologique, c'est le résultat d'un exercice d'écriture partagée « *qui peut parfois se placer dans l'utopie* », reconnaît Philippe Lesage, responsable du pôle économique et rural du PNR. « *Il est possible qu'à l'époque de l'écriture de cette charte, les agriculteurs n'aient pas véritablement pris conscience du niveau d'ambition fixé* », du passage d'une démarche auparavant « orientée bio », selon les termes souhaités par les producteurs, à une dynamique résolument « eau et bio ».

C'est l'Agence de l'Eau, avec la complicité de la Région Nord-Pas de Calais, qui ont toutes deux financé l'intervention du Gabnor sur les 8 communes à partir de 2008, qui formule en 2012 la demande « *que la démarche soit restructurée autour d'un projet de territoire, afin de définir une intervention unique de l'Agence, mais aussi de se doter d'un pilotage politique* ». Le plan d'action est alors co-écrit après une phase de concertation ; il continuera de reposer principalement sur l'animation et l'intervention de techniciens agricoles, autour d'une ingénierie diversifiée (un animateur du PNR, un chargé de mission du Gabnor et jusqu'à il y a peu, un chargé de mission de la Chambre d'Agriculture). « *Par ailleurs, les liens se renforcent progressivement avec les acteurs économiques, dont une coopérative rattachée à Lactalis qui a fait de l'Avesnois un de ses territoires de production de lait bio, mais aussi le GIE Biolait, et dernièrement une filière viande impulsée par une coopérative qui incite à la conversion les producteurs du territoire.* » Avec 9% de bio sur le territoire du Parc, les 30% semblent encore loin, mais pour Philippe Lesage les signaux sont au vert : « *il y a une vraie montée en puissance du triptyque collectivité locale, opérateur et acteurs économiques* ».

« Ce qui a peut-être été insuffisamment relevé jusqu'ici est le jeu de la mixité public-privé, car ce dernier va être de plus en plus actif en raison de la pression des consommateurs. » Philippe Pointereau, Solagro

L'environnement, support de marketing territorial

Seul parc national habité en son cœur – avec pas moins de 600 habitants dont 400 producteurs, le Parc National des Cévennes, représenté par Viviane de Montaigne, ne s'est lancé dans l'agriculture biologique qu'en 2014, afin de protéger un cœur de parc dont les paysages sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Ce n'est qu'en 2006 que la loi élargit les prérogatives des parcs nationaux en leur confiant des compétences de développement. La première charte de parc se concentrera notamment sur la préservation du pastoralisme et des milieux naturels qui sont ainsi entretenus, et mobilisera des moyens comme les diagnostics, les visites conseils, la mise en place de réseau d'échange... Cependant le contexte réglementaire du parc, et sa mission de préservation de la biodiversité, s'oppose à la mobilisation du levier du développement économique. Il revient donc au parc d'adapter sa démarche, en mobilisant – massivement – l'outil foncier : 5000 hectares sont rachetés pour protéger les estives, accueillir des races locales, de l'apiculture. Une marque parc est créée afin de valoriser les productions locales. Pendant la phase d'écriture de la charte, les pouvoirs publics ont pu profiter d'un contexte favorable pour porter des objectifs de développement de l'agriculture biologique, répondant ainsi aux attentes et au besoin de reconnaissance des nombreux producteurs militants présents sur le territoire, et s'appuyant pour son diagnostic et l'animation sur l'association bio du territoire, Lozère bio.

Pour aller plus loin

- Retrouvez les présentations des intervenants : [collectivités](#) et [SOLAGRO](#)
- Consultez les fiches expériences sur [Lons-le-Saunier](#) et le [PNR de l'Avesnois](#), ainsi que [l'interview](#) de Lilian Vargas (Grenoble Alpes Métropole)
- D'autres documents sur Grenoble Alpes Métropole : [diagnostic de situation](#), [synthèse des ateliers](#) d'approfondissement de la stratégie, [délibération sur la stratégie agricole et alimentaire interterritoriale](#),
- Lisez le [Scénario ATERRE](#) de Solagro, la [grille d'analyse des territoires](#) de la FNAB, le [guide de la Fondation Nicolas Hulot](#) "Démocratie-participative. Guide des outils pour agir"
- Retrouvez le [compte-rendu](#) d'un voyage d'étude à Biovallée
- Retrouvez l'intégralité des actes de ce séminaire sur la [transition agricole et alimentaire des territoires](#) organisé les 19 et 20 janvier 2017 par la FNAB à Paris [en cliquant ici](#).

Réalisation



Partenaires

